

GUIDE UFOLEP

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



SOMMAIRE

I. Edito

II. Présentation de l'UFOLEP

III. Toutes Sportives, c'est quoi ?

- Le dispositif « Toutes Sportives » Ufolep,
- Son champ d'actions,
- Prévention et lutte contre les violences.

IV. Les violences, on en parle ?

- Les lois,
- Les violences physiques,
- Les violences psychologiques et verbales,
- Les violences sexistes et sexuelles,
- Les violences économiques et administratives.

V. Comment prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes par et dans le sport ?

- Les signaux,
- La prise en compte politique,
- Les bons gestes,
- Réduction des inégalités d'accès,
- Education,
- Insertion sociale et professionnelle,
- Présentation de projets,
- Acteur.rice.s/contacts/numéros à connaître.

VI. Ressources

- Le socio sport à l'UFOLEP.

I. EDITO

Le sport est reconnu comme un exutoire sain et constructif des passions humaines mais avec prise en considération et respect des règles et des autres. Dans ce cadre la lutte contre toutes les violences et incivilités dans le domaine du sport est une préoccupation majeure du ministère de la Justice et du mouvement sportif. L'Ufolep à cet effet, prend toute la mesure du sujet et propose un certain nombre de modalités pratiques à destination des publics, majeur.e.s comme mineur.e.s, compétiteur.rice.s, encadrant.e.s, supporter.rice.s... pour garantir à ses associations et structures toutes les conditions pour être des lieux d'accueil bienveillants et où chacun.e, en particulier les plus jeunes et les femmes, se sentent parfaitement à l'aise et en sécurité.

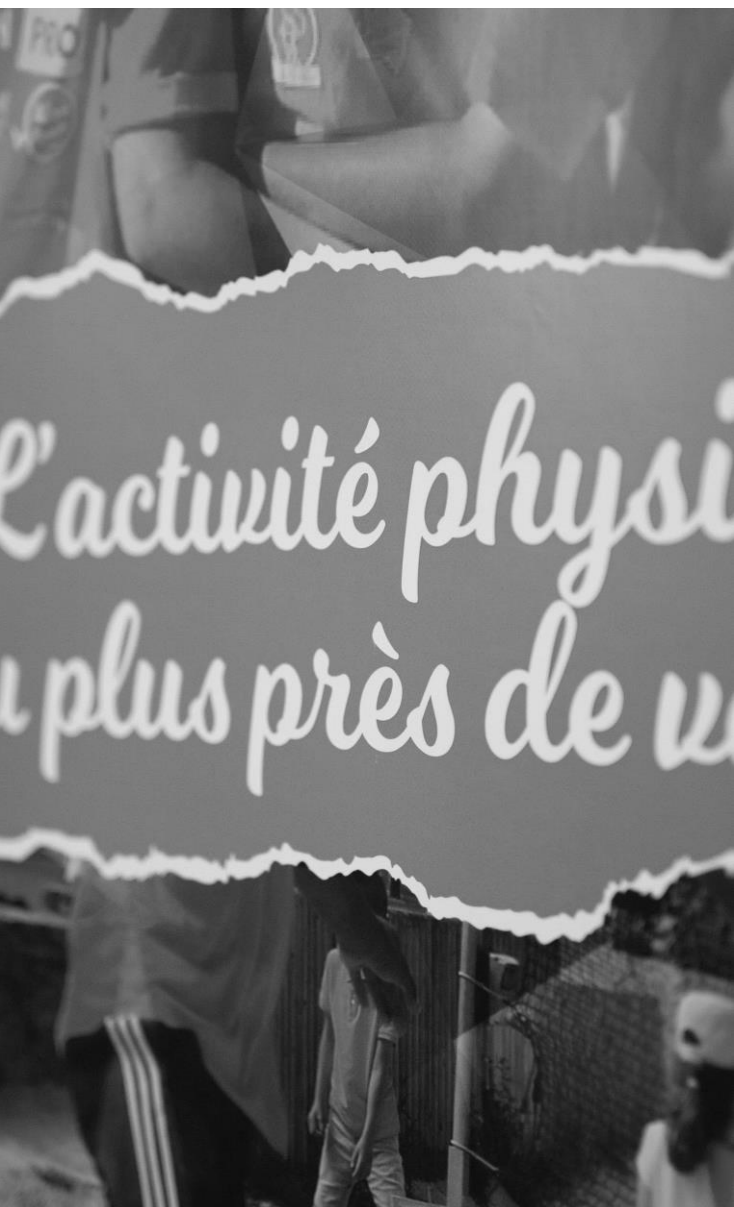
Certains considèrerons que la pression psychologique exercée par un entraîneur sur de jeunes athlètes n'est pas la même dans une fédération affinitaire et multisports que dans une fédération concernée par le haut niveau. Mais l'Ufolep n'est pas plus immunisée contre les violences que les autres fédérations et organisations sportives. En revanche, notre fédération se préoccupe de ces questions depuis plusieurs années. Elle a missionné une structure fédérale dédiée, mis en place des dispositifs et créé des outils méthodologiques et pédagogiques. L'Ufolep propose ainsi à ses associations, comités et commissions sportives un accompagnement en matière d'information, de sensibilisation et de prévention des violences et notamment des violences sexistes et sexuelles.



II. PRÉSENTATION DE L'UFOLEP

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire.

L'UFOLEP est une fédération agréée par le ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). 1ère fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain.



Notre projet politique s'inscrit dans les fondamentaux politiques et idéologiques de la Ligue de l'enseignement pour contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux et problématiques de société. Pour ce faire notre réseau fédéral composé de bénévoles, d'élu.e.s et de professionnel.le.s agit sur l'ensemble du territoire.

Nos objectifs s'articulent autour de la diffusion des savoirs, de l'expertise, concernant les problématiques et les thématiques de société telles que : citoyenneté en actes, défense du principe de laïcité, lutte contre les discriminations, lutte contre le racisme, promotion de l'égalité Hommes Femmes, promotion de la parité entre les genres, lutte contre l'homophobie...

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

III. TOUTES SPORTIVES, C'EST QUOI ?

1. Le dispositif « Toutes Sportives » Ufolep,

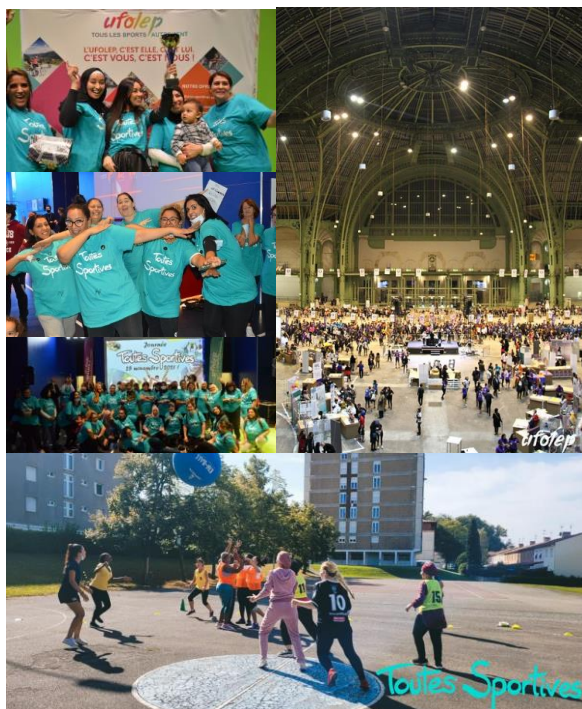
L'UFOLEP compte aujourd'hui **53% de femmes licenciées** contre 47% d'hommes. Il y a dix ans, celles-ci n'étaient encore que 42%. Le dispositif UFOLEP Toutes Sportives vient renforcer et structurer cette dynamique, notamment en direction des plus exclues.

Toutes Sportives souhaite redonner du sens à l'effort et l'activité physique et sportive, faire pratiquer des sports ou pratiques avec plaisir et pédagogie positive, développer la communication de proximité (directement auprès des publics féminins et des familles), prendre largement en compte les dimensions psychologiques et familiales, et surtout affiner l'offre sportive pour la rendre plus adaptée à la demande féminine.

Toutes Sportives



2. Son champs d'action,



Construit dans le cadre d'une démarche globale, *Toutes Sportives* accompagne :

- La féminisation des postes cadres et des dirigeant.e.s,
- La formation des acteur.rice.s issu.e.s du monde du sport,
- Le changement culturel et la lutte contre les stéréotypes de genre,
- La lutte contre les violences faites aux femmes,
- La féminisation des activités sportives,
- La réduction des inégalités d'accès,
- La santé et le bien-être.

3. Prévention et lutte contre les violences,

L'Ufolep propose à ses associations, comités et commissions sportives un accompagnement en matière d'information, de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles.

Le Groupe F.A.I.R ; c'est le groupe Femmes en Action pour l'Inclusion et le Respect qui est précisément en charge des discriminations et des violences faites aux femmes. Sur la base d'une enquête menée au printemps 2019 au sein de notre réseau - et qui a recueilli plus de 4 000 réponses, ce groupe de travail a rédigé un plan d'action portant sur l'égalité femmes-hommes. Validé politiquement depuis, il fixe notamment comme objectif la mise en place d'un dispositif de signalement des cas de harcèlement et violences sexuels, et de prise en charge des victimes.

C'est également l'une des thématiques fortes traitée au sein du dispositif Toutes Sportives de l'UFOLEP, notamment à travers plusieurs outils : séjours sociosportifs femmes, événementiels, conférence/table-ronde, utilisation du [kit Femina Sport](#), formations du réseau.

Partenaires :

Un réseau de partenaires vient renforcer l'action fédérale sur la base de conventions nationales. On citera notamment :



- L'association Colosse aux pieds d'argile qui, d'une part, contribue à sensibiliser nos licencié.e.s et le grand public et, d'autre part, aide à former les professionnels et les bénévoles des comités et des associations pour identifier, informer et prendre en charge les personnes victimes de violences sexuelles, et tout particulièrement les enfants ;



- La Fédération nationale des centres d'information des droits des femmes et des familles (FNCIDFF), qui accompagne les femmes victimes de violences à travers des projets d'insertion sociale et professionnelle qui intègrent l'accès à la pratique sportive ;



- L'Agence Nationale des Chèques Vacances, qui nous permet d'organiser des séjours socio-sportifs dédiés au public féminin, via l'appel à projet « Elles En Vacances ». Ces séjours ont pour objectif la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ;



- L'association Mouvement du Nid, association française, féministe, abolitionniste de terrain et mouvement de société, agit en soutien aux personnes prostituées et en opposition au système prostitueur qui exploite leur précarité et leurs vulnérabilités.

IV. LES VIOLENCES, ON EN PARLE?

1. Les lois,

L'action du gouvernement :

- **La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.** Cette loi a notamment instauré un dispositif appelé "Parcours de sortie de la prostitution" permettant aux personnes souhaitant sortir de la prostitution de bénéficier d'un soutien financier spécifique et d'un accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle.
- **La loi renforçant l'action contre les violences sexistes et sexuelles.** Adoptée en 2018, elle allonge notamment de 20 à 30 ans le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineur.e.s, élargit la définition du cyberharcèlement en incluant la répression des "raids numériques" et crée une nouvelle infraction d'outrage sexiste contre le harcèlement de rue.
- **La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.** Adoptée en 2019, elle étend la possibilité de placement sous surveillance électronique des condamné.e.s pour violences conjugales, crée la possibilité de déposer une pré-plainte en ligne et renforce la possibilité d'éviction de l'auteur.e de violences conjugales du domicile.
- **La loi visant à agir contre les violences au sein de la famille.** Ce texte, adopté en 2019, met en place une garantie locative pour les femmes victimes de violences, réduit à six jours le délai imparti à la justice pour se prononcer sur une demande d'ordonnance de protection, crée le dispositif du bracelet antirapprochement permettant de tenir l'auteur de violences à distance et instaure la suspension systématique de l'autorité parentale quand le parent est l'auteur de l'homicide conjugal.
- **La loi visant à protéger les victimes de violences conjugales.** Cette législation, entrée en vigueur en 2020, instaure la levée du secret médical pour les cas de violences, reconnaît le "suicide forcé" (lorsqu'une personne est victime de harcèlement ou de violences), ordonne la saisie des armes dès le dépôt de plainte et permet au juge de suspendre le droit de visite et d'hébergement d'un.e enfant mineur.e dont un parent est placé sous contrôle judiciaire.
- **La lutte contre les violences et les discriminations est désormais inscrite comme un principe général applicable à tous les acteur.rice.s du sport.** Adoptée le 02 mars 2022, l'article mentionne que « L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales [...] veillent également à prévenir et à lutter contre toutes formes de violence et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives [...]».
- **L'aide financière d'urgence pour les victimes.** A hauteur de 600 euros en moyenne versée par les CAF aux victimes de violences conjugales pour leur permettre de quitter leur domicile. Une aide fléchée dans le budget 2024 actuellement examiné au Sénat, dans le programme budgétaire numéro 137 consacré à l'égalité femme - homme. Le montant de cette aide est de 240 € minimum et est calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge.

https://www.francetvinfo.fr/societe/violences-faites-aux-femmes/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-on-a-fait-le-bilan-d-emmanuel-macron-sur-la-grande-cause-du-quinquennat_4873731.html

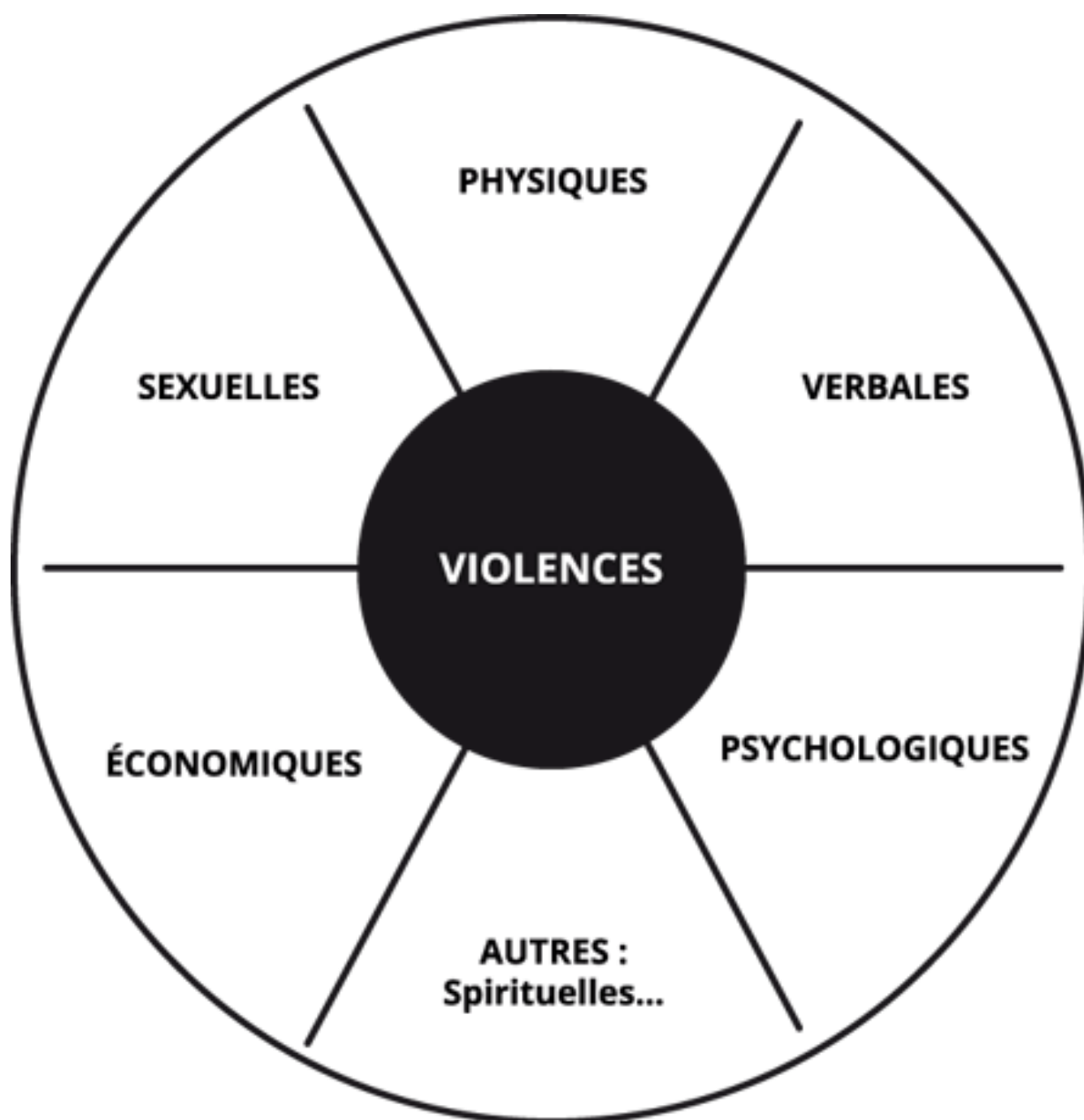
<https://www.fleurusavocats.com/journal/lutte-contre-les-violences-et-les-discriminations-dans-le-sport#:~:text=C'est%20au%20sein%20de,%2C%20JCP%20G%202022%2C%20act.>

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES



2. Les violences physiques,

Les plus repérables car elles peuvent laisser des traces visibles. Elles correspondent à toute action qui met en danger l'intégrité physique ou la santé corporelle de la victime : coups, blessures, brûlures, claques, gifles, pincements, tirer les cheveux, etc.

En 2019, 173 personnes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire de vie (contre 149 en 2018); une hausse de 20% par rapport à 2018.

Parmi ces victimes, on dénombre 146 femmes soit 84% (contre 121 en 2018) et 27 hommes (contre 28 en 2018). En moyenne, un décès est enregistré tous les deux jours. À ces données s'ajoutent 25 enfants victimes en 2019 contre 21 en 2018.

Source : ([Ministère de l'intérieur](#)).

En France, 96% des personnes condamnées pour des faits de violences entre partenaires, sont des hommes. 86% des victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie sont des femmes (source : [MIPROF](#)).

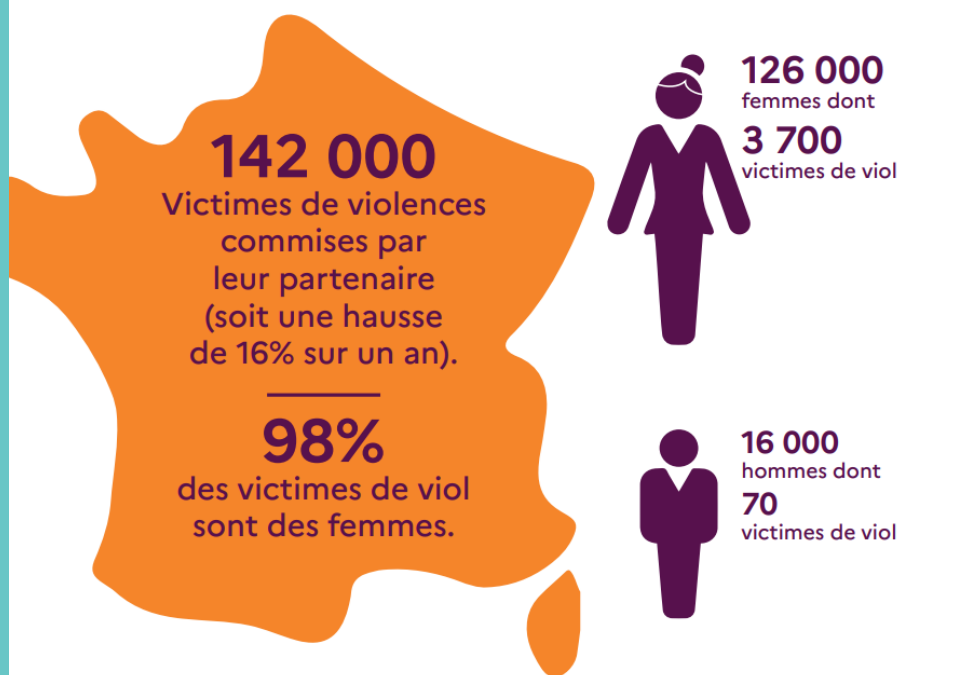
En 2022, 118 femmes et 27 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire, d'après l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple du ministère de l'intérieur, soit un décès tous les trois jours.

En 2023, 102 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire.

(source : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-pour-l-annee-2022>).

• Enregistrement par les forces de sécurité :

En 2019, les forces de sécurité ont enregistré 142 000 victimes de violences commises par leur partenaire.



3. Les violences psychologiques et verbales,

[Chantage, menace, rumeurs, harcèlement, insultes (parfois à caractère sexuel), humiliations, explosions de voix ou, au contraire, chuchotements menaçants etc.]

❖ Violences psychologiques : insidieuses, permanentes, qui causent des dégâts émotionnels importants, diminuent l'estime de soi et peuvent plonger la victime en état dépressif voire suicidaire.

Violences asymétriques où l'agresseur estime que son comportement est justifié par l'incompétence ou le comportement (réel ou supposé) de sa compagne. La jalousie, le contrôle des déplacements en font partie. Ces méthodes entraînent un transfert de responsabilité sur la victime qui finit par se croire responsable du déclenchement des violences. L'isolement progressif de la victime augmente sa fragilité face aux violences psychologiques.

❖ Violences verbales : Utilisées par l'agresseur pour contrôler, déstabiliser, humilier et détruire sa conjointe. Les mots expriment des reproches, critiques, humiliations, menaces envers la femme et/ou les enfants... Quel que soit le ton utilisé, l'agresseur cherche à effrayer, mettre mal à l'aise sa victime : cris, ton brusque, silences, insultes, interruption de l'autre quand elle s'exprime, reproches à l'autre de parler.

4. Les violences sexistes et sexuelles,

[Forcer quelqu'un à avoir un rapport sexuel ou à une pratique sexuelle, embrasser de force, toucher la personne contre sa volonté, obliger à avoir des rapports sexuels devant une caméra ou d'autres personnes, diffuser des photos intimes, etc.]

Ce sont des violences physiques et psychologiques peu exprimées car elles restent taboues.

Ces violences ont des conséquences physiques et psychologiques sur les victimes. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne. Parmi elles, on retrouve le viol (notamment le viol conjugal), le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, et la prostitution.

« La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondée sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

– Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes – novembre 1993

En 2023, 102
femmes ont été
tuées par leur
partenaire ou
ex-partenaire.

Source : <https://www.femicides.fr/statistiques2022>

Savoir caractériser les violences ; de l'agissement sexiste au viol.

L'agissement sexiste

Au sens de la loi, un agissement sexiste doit être lié au sexe d'une personne et a pour objet ou effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

L'injure publique sexiste

Au sens de la loi, une injure publique sexiste désigne une parole, un écrit, une expression quelconque adressés publiquement (via la presse, les réseaux sociaux ou face à un public ne partageant pas de communauté d'intérêt) à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser.

Les violences « habituelles »

Au sens de la loi, les violences « habituelles » désignent des actes physiques ou psychologiques violents et répétés. On parle de violence aggravée dans le cadre conjugal.

Le viol

Au sens de la loi, le viol est caractérisé par un acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis avec violence, menace, contrainte ou surprise.

L'outrage sexiste

Au sens de la loi, un outrage sexiste désigne le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant ou bien qui crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Le harcèlement sexuel

Au sens de la loi, le harcèlement sexuel désigne des propos ou comportements sexuels répétés ou non, qui portent atteinte à la dignité de la personne en raison de leur caractère humiliant ou dégradant ou bien qui créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ou bien qui crée un environnement dégradant. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait d'user de toute forme de pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

L'agression sexuelle

Au sens de la loi, l'agression sexuelle désigne une atteinte sexuelle (5 zones considérées comme sexuelles : fesses, sexe, seins, bouche, entre les cuisses) commise avec violence, menace, contrainte ou surprise.

Les mécanismes des violences sexistes et sexuelles.

➤ L'isolement

L'agresseur cherche à empêcher la victime de voir ses proches, notamment pour éviter qu'elle ne parle de la situation de violences, mais aussi pour éviter que l'entourage de la victime lui fasse part d'éventuelles inquiétudes quant à une situation de violence que la victime n'aurait pas su voir du fait de la situation d'emprise. Cet isolement peut s'installer progressivement : l'agresseur va continuellement dévaloriser les proches et la famille de la victime, et ériger le couple comme seul espace relationnel valable. Il est important de comprendre que la mise en place de la situation isolante peut se faire sans menaces ou comportement agressif.

➤ La dévalorisation

Il s'agit de comportements et de mots proférés de manière répétée à l'encontre de la victime dans le but de la rabaisser et de lui faire perdre en estime d'elle-même. Cela peut aller des commentaires désobligeants ou rabaissants, jusqu'aux insultes.

➤ L'inversion de la culpabilité

Dans cette situation, la personne à l'origine du comportement violent cherche à faire porter la responsabilité sur l'autre (exemple : "c'est de ta faute si je t'ai frappé, c'est à cause de ton comportement", "tu l'as bien cherché").

➤ Climat de menace, de peur

L'agresseur.se instaure un climat hostile au sein de la relation. La victime a sans cesse peur des représailles, peur d'être violentée, peur pour sa vie (et, si elle en a, celles de ses enfants). Cela rend toute possibilité de contestation des violences extrêmement difficile, voire impossible.

➤ Assurer son impunité

Les comportements de la personne violente vont être uniquement dans la sphère privée, à l'abri des regards afin de ne pas être soupçonnée.

5. Les violences économiques et administratives,

[Interdire à l'autre de travailler ou au contraire, réquisitionner l'argent gagné par le/la partenaire, contrôler la moindre dépense, confisquer les papiers, limitation d'accès aux droits...]

La violence économique se traduit par le contrôle financier au quotidien qui peut aller jusqu'à la dépossession totale des moyens d'autonomie de la femme. Cela peut conduire à l'interdiction faite à cette dernière de travailler et au surendettement.

Selon une étude du réseau d'associations **Solidarité Femmes** de 2021, 25 % des femmes victimes de violences conjugales disent souffrir de violences économiques de la part de leur conjoint.

La [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) dite Convention d'Istanbul, ratifiée par la France en 2014, intègre la violence économique dans la définition des violences conjugales. Cependant, cette notion reste encore absente en tant que telle en droit interne français.

Sur ce sujet, un texte de loi a été déposé au Sénat le 10 mars 2021 : <https://www.senat.fr/leg/ppl20-440.html>

V. COMMENT PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES PAR ET DANS LE SPORT ?

1. Les signaux,

Conséquences et signes qui peuvent alerter ?

L'absence de signes visibles ne signifie pas qu'il n'y a pas de violences. Les jeunes filles ne parlent pas spontanément des violences qu'elles subissent pour différentes raisons.

Le silence peut aussi s'expliquer par la peur, la honte et l'emprise, phénomène de soumission résultant de violences psychologiques qui se sont installées dans le temps et qui aboutissent notamment à une totale perte d'estime de soi. Enfin, les victimes ne savent pas toujours à qui en parler.

Il faut donc être attentif à toutes formes de signaux :

- Troubles psychologiques et psychosomatiques : palpitations, douleurs, tristesse, anxiété, dépression, panique, idée et/ou tentative de suicide, état de stress post-traumatique, troubles du sommeil, de l'alimentation, fragilisation de l'estime de soi, troubles socio-affectifs pouvant perdurer à l'âge adulte etc.
- Problèmes de comportement : repli sur soi, agressivité, voire comportements antisociaux et délinquants, mise en danger, désinhibition,
- Abus de substances pour lutter contre le stress : tabac, alcool, drogues, médicaments antalgiques, anxiolytiques, etc.
- Difficultés scolaires...

Quelques signaux dans le champ du sport :

Comportements de repli

- Perte de confiance en soi et envers les autres,
- Perte d'intérêt pour la pratique sportive,
- Perte d'appétit (restriction inadaptée de l'alimentation),
- Évitement vis-à-vis de l'entraîneur.se, du personnel de la structure, des autres sportif.ve.s,
- Isolement au sein du groupe, repli sur soi,
- Comportements autodestructeurs,
- Propos suicidaires,
- Signes de régression (troubles du sommeil, absence de concentration, baisse des performances, retards répétés, absentéisme...),
- Baisse de performance.

Comportements excessifs

- Surinvestissement ou abandon,
- Boulimie ou anorexie,
- Sur-habillement de la sportive,
- Comportement inadéquat (provocation...) et surtout changement soudain, inhabituel et disproportionné.

<https://sport-u.com/wp-content/uploads/2020/03/Violence-sexuelle-dans-le-sport-Pr%C3%A9venir-et-r%C3%A9agir.pdf>

2. La prise en compte politique,

En février 2020, alors que la parole se libérait enfin et que les sportives et sportifs victimes de violences sexuelles étaient de plus en plus nombreux.ses à témoigner contre leurs agresseur.se.s et à porter plainte, la première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport avait contribué à sensibiliser tous les acteurs du monde sportif sur cette problématique.

Cinq mois plus tard, la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, a souhaité faire un premier bilan des actions concrètes mises en œuvre tout en dressant un état des lieux précis des suites données aux différents signalements reçus.

La ministre a ainsi révélé qu'au 1er juin 2020, 177 personnes, dont 110 éducateurs, issues de quarante fédérations, avaient été mises en cause dans des affaires répertoriées par la Direction des Sports. 98% des victimes étaient mineur.e.s au moment des faits et 78% de ces mêmes victimes étaient des femmes.

En plus du renforcement du « contrôle d'honorabilité », le gouvernement souhaite la mise en place d'un module de formation obligatoire pour les éducateur.rice.s sportif.ve.s et portant sur l'éthique et l'intégrité. Il est également question de mettre en place un code de déontologie.

Une cellule est aujourd'hui dédiée au traitement des signalements de violences sexuelles, au sein de la Direction des Sports.

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/prevention-des-violences-sexuelles-dans-le-sport-bilan-et-etat-des-lieux>

L'UFOLEP n'est pas plus immunisée contre les violences sexuelles que les autres fédérations et organisations sportives. En revanche, notre fédération se préoccupe de ces questions depuis plusieurs années. Elle a missionné une structure fédérale dédiée, mis en place des dispositifs et créé des outils méthodologiques et pédagogiques. L'Ufolep propose ainsi à ses associations, comités et commissions sportives un accompagnement en matière d'information, de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles.

A l'UFOLEP, le groupe **F.A.I.R** (Femmes en action pour l'inclusion et le respect) qui est précisément en charge des discriminations et des violences faites aux femmes.

Référent.e national.e et outils pédagogiques. Un.e référent.e fédéral.e « sport et citoyenneté », qui a suivi une formation délivrée par le ministère des Sports, est habilité.e à former à ces questions des formateur.rice.s de notre réseau et à intervenir auprès du grand public lors de manifestations sportives ou de conférences. Intégré.e au réseau ministériel des référent.e.s citoyenneté, il.elle a également pour mission d'alimenter le réseau en outils méthodologiques et productions pédagogiques. Ces outils « clés en main » sont à la disposition des comités et des associations, qui peuvent les présenter sur des stands d'information ou les utiliser pour animer des ateliers en marge de manifestations grand public ou de rassemblements sportifs.

3. Les bons gestes,

Que faire pour aider une victime ?

- ✓ L'écouter, la croire, sans émettre de jugement de valeurs,
- ✓ L'aider à mettre des mots, la rassurer et l'accompagner dans la prise de conscience de ce qu'elle vit,
- ✓ Assurer la confidentialité des échanges,
- ✓ Ne pas atténuer la responsabilité de l'agresseur. Les violences sexuelles sont souvent commises dans un cadre affectif ou conjugal, où les situations d'emprise sont très ancrées. De ce fait, la victime peut ne pas être en mesure d'envisager une rupture avec l'auteur des violences. Il est nécessaire de rappeler à la victime qu'elle n'est pas seule, et que la seule personne coupable dans un cas de violences sexuelles est l'agresseur.
- ✓ Accompagner la victime dans ses démarches administratives si elle a besoin de votre aide,
- ✓ Orienter la victime vers un organisme spécifique si nécessaire.



A l'UFOLEP, vous pouvez vous rapprocher de votre comité départemental ou régional ou bien d'un.e référent.e national.e formé.e qui saura orienter voire prendre en charge la victime.

Accueillir et orienter une victime

Face à une femme ou une jeune fille victime de violences, quelles attitudes professionnelles adopter ?

1. Créez un cadre sécurisant

L'entretien doit avoir lieu en privé et de manière confidentielle, en l'absence de membres de sa famille ou des autres participant.e.s à la séance socio sportive ou à l'événement Ufolep ; limitez les allées et venues autour d'elle ; demandez-lui si elle souhaite garder la porte ouverte ou non; si elle veut être assise ou debout...



2. Adoptez une écoute active et bienveillante

La victime a subi un traumatisme, récemment ou non, et elle n'a pas été entendue ni respectée dans ses volontés. Donnez du crédit à sa parole. Déculpabilisez et rassurez-la. Laissez-la choisir le bon moment, avant, pendant ou après une séance, ou un événement.

3. Agissez à votre niveau

Vous êtes légitime pour l'aider dans ses démarches ; du signalement au comité jusqu'à l'ordonnance de protection. Pour aider cette femme à faire valoir ses droits et/ou obtenir une ordonnance de protection, vous pouvez établir à sa demande un certificat médical ou une attestation. Vous trouverez des modèles sur : arretonslesviolences.gouv.fr

4. Identifiez le danger encouru

N'hésitez pas à lui demander si elle a peur, si elle subit des menaces, des représailles, si elle est suivie, si elle se sent surveillée à travers son téléphone, afin de repérer une éventuelle situation de danger pour elle et/ou pour ses enfants. Des signaux peuvent être détectés avant, pendant et/ou après une séance (entourage oppressant, menaçant jaloux, inquiet,...), verbalement ou physiquement. En cas de danger immédiat pour la vie et la sécurité (conjoint armé, menaces de mort), appelez la police ou la gendarmerie en composant le 17. Pour développer une stratégie de protection, consultez les ressources spécialisées: orientationviolences.hubertine.fr/ressources

Accueillir et orienter une victime

5. Orientez vers des associations spécialisées

Pour sortir des violences, un accompagnement spécialisé pluriprofessionnel est essentiel: juridique, social, psychologique, médical, hébergement... À l'aide de la cartographie, orientez-la vers des associations spécialisées en Île-de-France qui l'accompagneront sur ses besoins spécifiques. orientationviolences.hubertine.fr

L'UFOLEP est partenaire avec la FNCIDFF, Colosse aux Pieds d'Argile, le Mouvement du Nid, n'hésitez pas à prendre contact directement avec eux.



orientationviolences.hubertine.fr

6. Respectez son choix

Laissez-la contacter les dispositifs ou le comité Ufolep par elle-même, sauf si elle vous demande une aide. Si elle ne veut pas contacter les associations tout de suite ou porter plainte, parce qu'elle ne se sent pas prête ou qu'elle craint pour sa sécurité et celle de ses enfants, respectez son choix. Grâce à votre aide, elle saura qui contacter le moment venu.

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/egalitheque/documents/1220-plaquette-orientation-cha-def-web.pdf>



LA PROCÉDURE D'ALERTE

1 PLATEFORME DE RECUEIL



Connaissance ou suspicion d'une situation de violences sexuelles, harcèlement ou bizutage.

Recueil et saisie des informations sur la plateforme de l'association : colosse.signalement.net

2 RENSEIGNEMENT & CONTACT



Réception des éléments par le pôle d'accompagnement des victimes de l'association composé d'une juriste, de deux psychologues et d'une référente violences sexuelles.

Prise de contact avec la structure, le signalement ou la victime dont les coordonnées ont été renseignées sur la plateforme.

3 TRAITEMENT DE LA SITUATION



Si nécessaire, élaboration et transmission d'un signalement ou d'une Information Préoccupante aux autorités compétentes (judiciaires / administratives / fédérales) par le pôle d'accompagnement des victimes.

En cas de signalement réalisé par un club sportif ou une personne extérieure, la fédération est informée de la situation.

4 ACCOMPAGNEMENT



Accompagnement de la structure, de la victime et des victimes collatérales par une des psychologues et la juriste de l'association.

POUR AGIR EFFICACEMENT :



J'AI BESOIN D'AIDE

Écoute & accompagnement



JE SUIS TÉMOIN

Informations & orientation



JE VEUX AGIR

Informations & orientation

NE LAISSONS PAS LES VIOLENCES GAGNER DU TERRAIN !

Reconnue d'utilité publique, l'association Colosse aux pieds d'argile a pour missions la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif ainsi que l'accompagnement des victimes.

4. Réduction des inégalités d'accès,

- Partenariat national avec la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles,
- Partenariat national avec l'association Colosse aux Pieds d'Argile,
- Accompagnement des femmes victimes de violences au sein des séances socio-sportives UFOLEP : proposer des créneaux d'activités physiques et sportives, assurées par des éducateur.rice.s UFOLEP à destination des territoires prioritaires urbains comme ruraux ; créneaux d'activités dédiés aux publics féminins,
- Création d'un kit pédagogique [Femina Sport](#) permettant de mettre en place des ateliers de sensibilisation et de prévention aux violences faites aux femmes,
- Formation des animateur.rice.s et développeur.se.s du réseau UFOLEP aux violences faites aux femmes,
- Organisation d'événements multisports et séjours inspiration dédiés aux femmes,
- Organisation de séjours sociosportifs dédiés aux publics femmes victimes de violences en partenariat avec l'ANCV : 30 séjours femmes organisés et un total de 328 femmes sont parties en séjours en 2022.

5. Education,

Eduquer et sensibiliser, par la création du kit pédagogique Femina Sport, tous les publics aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes par et dans le sport.

1. Permettre la mise en place d'événements solidaires visant à lever des fonds à destination des CIDFF et des actions d'accompagnement, remobilisation et reconstruction par le sport → « réalisation d'un événement Toutes Sportives » à destination des publics femmes Toutes Sportives, CIDFF, associations affiliées,...
2. Informer et sensibiliser le réseau aux violences faites aux femmes → création de lien avec les CIDFF locaux et organisation de séjours femmes dédiés à la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles.
3. Permettre la mise en place de formations et conférences territoriales à destination des acteurs et actrices du sport → formations FAIR, conférences locales, formations Toutes Sportives.



6. Insertion sociale et professionnelle,

Insérer socialement et professionnellement les femmes victimes de violences par la mise en place d'un parcours d'accompagnement dédié.

1. Utiliser le sport comme outil de prévention des violences faites aux femmes, de développement de la capacité d'agir, du bien être à destination de femmes résidant au sein de territoires prioritaires (urbains comme ruraux). → 21 CIDFF sont affiliés à l'Ufolep et 11 sont engagés dans le programme Impact 2024 / 74 CIDFF sur 104 disposent d'un service emploi/insertion.
2. Apporter un outil d'accompagnement supplémentaire : l'activité physique et sportive. Des séances socio sportives régulières couplées à l'accompagnement par les services juridiques et emploi des CIDFF permettront la reconstruction et la remobilisation des femmes victimes de violences → Création du kit pédagogique [Femina Sport](#) et distribution de ce kit à tous les comités Ufolep impliqués dans le projet pour utilisation dans les séances sociosportives + formations des animateur.rice.s & développeur.se.s.
3. Insertion professionnelle, l'UFOLEP propose à toute femme souhaitant s'engager dans les métiers du sport et de l'animation, un dispositif de prise en charge et d'accompagnement dans diverses formations → Accompagnement au Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif, BAFA ou encore BPJEPS sur certains territoires.

7. Événement Toutes Sportives,

- Exemple d'un événement Toutes Sportives réalisé le 25 novembre 2021 au Musée National du Sport, à Nice.
 - 100 femmes participantes
 - Cible : femmes de QPV, publics des créneaux Toutes Sportives, femmes des CIDFF locaux, d'associations partenaires,
 - Tranche d'âge : tout public,
 - Concept du projet : événement organisé dans le cadre du projet Impact 2024, pour la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cet événement a été l'occasion de « clôturer » cette première année de travail avec le consortium, mais aussi de relancer la dynamique des événements Toutes Sportives.
- Séjour inspiration femmes. Cet événement multisports réunis près de 300 femmes à Paris au moins de juin. 2 jours rythmés par : un tournoi multisports, des ateliers citoyens, des rencontres et échanges avec des personnalités inspirantes et une visite de Paris.

C'est l'occasion de permettre aux femmes de lâcher prise, pratiquer du sport en groupe, entre femmes et dans un contexte festif !

Ce format d'événement est déclinable au niveau départemental, régional et national. Il vous permet de fédérer et sensibiliser des publics, récompenser vos publics pour leur engagement, faire découvrir de nouvelles activités ou partenaires, etc.



Séjours socio-sportifs avec l'ANCV

Objectifs du projet :

1. **Structurer** et déployer une offre globale de prévention et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles s'appuyant sur la réduction des inégalités d'accès aux vacances et l'organisation de séjours socio-sportifs,
2. **Réduire** les inégalités d'accès des femmes les plus éloignées d'une offre de pratique sportive régulière (par le déploiement de modalités pédagogiques innovantes, la formation systématique des intervenant.e.s sportifs, éducatifs et sociaux sur la question du genre et des violences faites aux femmes, aux générations futures, et par la mise en place d'évènements sportifs grand public dédiés à cette cause),
3. **Insérer** socialement et professionnellement les femmes victimes de violences (par la mise en place d'un parcours d'accompagnement dédié).



Les séjours socio sportifs et les vacances contribuent :

- à la remobilisation et à la cohésion autour des programmes d'insertion sociale et professionnelle de la fédération (Programme Starter),
- à l'acquisition de capacités sociales et d'autonomisation,
- à l'acquisition de connaissances (culturelles, sites et monuments, activités de loisirs),
- au resserrement des liens familiaux, renforcement du lien social,
- à la détente, à l'épanouissement, à la prise de recul avec le quotidien,
- à l'émancipation, la reconquête de l'estime de soi et du sentiment de normalité sociale,
- à la lutte contre les exclusions,
- à la libération de la parole.

Les vacances contribuent également, pour les publics les plus fragiles, au développement personnel voire, pour les projets les plus élaborés et structurés, à la **transformation sociale**.

8. Acteurs, contacts et numéros à connaître,

❖ L'accueil de jour POW'HER

- Dédié aux jeunes femmes de 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles, l'accueil de jour Pow'her est un lieu unique en France qui accueille les jeunes femmes pour un accompagnement individualisé, ou des ateliers autour de l'égalité femmes-hommes.
- Pour plus d'informations : <https://cdn.paris.fr/paris/2021/06/21/983fee7a84092b3149a29489f78f2e8c.pdf>

❖ Le Violentomètre :

- Réalisé en 2018, avec l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis et l'association En Avant toutes. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, cette règle cartonnée permet aux jeunes filles de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant, la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles dans le jeune couple. Ce support peut s'utiliser en prévention ou pour contribuer à évaluer le danger lors d'un accompagnement.

❖ Le baromètre des violences UFOLEP :

- Ce violentomètre a été créé par l'UFOLEP dans le but d'avoir un outil adapté à toutes les activités proposées par la fédération. Mais également d'avoir un outil qui permette de sensibiliser les éducateur.rice.s et les entraîneur.es aux comportements à risque.

❖ Le plan « Demandez Angela » du Gouvernement :

- Créer un réseau de lieux sûrs (bars, restaurants, hôtels, supermarchés, commerces...) partout sur le territoire, pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue, avec le soutien de HeForShe, le mouvement de solidarité pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes des Nations Unies Femmes.
- Si une personne ne se sent pas en sécurité, se sent harcelée, elle peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires - identifié grâce au sticker sur sa vitrine - et demander « Angela ».



❖ La FNCIDFF (Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : <https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service>,

❖ Association Colosse Aux Pieds d'Argile : colosseauxpiedsdargile@gmail.com,

❖ Association Mouvement du Nid : <https://mouvementdunid.org/>

- ❖ Plateforme de signalement en ligne [arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr) . Si vous êtes victimes de violences sexistes et sexuelles, ou si vous êtes témoins de ces violences, l'État vous protège. La plateforme permet aux victimes et aux témoins d'échanger en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et accompagnés de psychologues, 7/7 jours et 24/24H. Les victimes peuvent être accompagnées vers le dépôt d'une plainte ou, dans l'hypothèse où elles n'y seraient pas prêtes, orientées vers les partenaires du ministère de l'Intérieur pour faciliter leur prise en charge. Le site recense également les numéros d'urgence, les numéros d'écoute, les associations nationales et les associations locales d'aide aux victimes. Signaler une violence conjugale, sexuelle ou sexiste : <https://www.service-public.fr/cmi>.

Lutte contre les violences faites aux femmes

LE BAROMETRE DES VIOLENCES



Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



ECLATE-TOI ! 😊

Tu peux en parler autour de toi : structure spécialisée, comité Ufolep, appeler le 3919. Tes parents/amis peuvent solliciter un entraîneur

😞

Tu dois avertir le comité Ufolep ou une structure spécialisée : Colosse aux Pieds d'Argile, CIDFF, Mouvement du Nid. Et/ou appeler le 3919. Tes parents/amis doivent solliciter un entraîneur avec le club/association.

😡

Je suis heureuse d'aller pratiquer, je me sens respectée.
Je me sens libre de m'habiller comme je le veux, sans être jugée.
Je peux demander une précision ou une adaptation sans crainte, je me sens écoutée.
Mon accord est demandé lorsqu'un contact ou geste technique doit être effectué.
Je me sens en sécurité quand je me change ou me douche dans les vestiaires.
Nos entraînements sont exclusivement féminins donc je me sens à l'aise.
Je me sens libre de parler ou non de ma vie privée (famille, orientation sexuelle, identité de genre...).
L'entraîneur.e est dur.e avec moi et je ressens une forme de pression qui me met mal à l'aise.
Je suis mise à l'écart du groupe.
Je suis toujours désignée pour ranger le matériel et/ou laver les chasubles.
Je suis toujours sélectionnée en dernière dans les équipes et/ou je subis des moqueries de la part de mes coéquipières.
Mon entraîneur.e rentre dans les vestiaires sans notre autorisation.
Mon entraîneur.e me contacte régulièrement par message hors entraînement ou match.
Je dois me mettre en sous-vêtements ou dans une tenue qui ne me met pas à l'aise, devant les autres.
Je sens des regards et propos déplacés sur mon physique, mes points de vue.
On me demande de rester plus longtemps après l'entraînement, sans mes coéquipières, sans raison valable.
On m'oblige à me changer dans le vestiaire des garçons.
Je suis toujours sélectionnée pour montrer les exercices avec mon entraîneur.e (ce qui inclut le contact physique).
Je subis des violences sur les réseaux sociaux (diffusion de photos, messages haineux, messages à caractère sexuel...).
Je subis des violences verbales / des insultes de la part de mes coéquipières.
Je subis du bizutage (dans les vestiaires, avant, pendant ou après l'entraînement).
Je subis du racisme ou des violences de la part des supporter.ices (insultes, lancée de projectiles, moqueries...).
On me rackette dans les vestiaires, mes affaires sont régulièrement volées.
Je subis des violences physiques de la part de mes coéquipières (régulièrement ou non).
On touche mes parties intimes sans mon consentement (bouche, poitrine, cuisses, sexe, fesses).
On m'oblige à avoir des relations sexuelles.



Le violer comme être

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

17 (ou composez le 114 par SMS), en cas de danger immédiat.

3919, « Violences Femmes info » (tous les jours / 9h à 21h), numéro gratuit et anonyme.

memo-de-vie.org, application coffre-fort numérique pour y consigner faits et preuves.

119, « Enfance en danger ».

3018, e-Enfance : tchat et ligne d'écoute anonymes pour les jeunes victimes de violences numériques, notamment pour le retrait de contenus en ligne.

01 40 47 06 06, FDFA : ligne d'écoute anonyme pour les femmes en situation de handicap.

commentonsaime.fr, en avant toute(s) : tchat anonyme à destination des jeunes (16-25 ans)

app-elles.fr, une application de soutien entre femmes : app-elles.fr,

- ❖ La **FNCIDFF** (Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : <https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service>,
- ❖ Association Colosse Aux Pieds d'Argile : colosseauxpiedsdargile@gmail.com,
- ❖ Association Mouvement du Nid : <https://mouvementdunid.org/>,
- ❖ Plateforme de signalement en ligne **arretonslesviolences.gouv.fr** . Si vous êtes victimes de violences sexistes et sexuelles, ou si vous êtes témoins de ces violences, l'État vous protège. La plateforme permet aux victimes et aux témoins d'échanger en direct et de manière anonyme avec des policiers et des gendarmes spécialement formés et accompagnés de psychologues, 7/7 jours et 24/24H. Les victimes peuvent être accompagnées vers le dépôt d'une plainte ou, dans l'hypothèse où elles n'y seraient pas prêtes, orientées vers les partenaires du ministère de l'Intérieur pour faciliter leur prise en charge. Le site recense également les numéros d'urgence, les numéros d'écoute, les associations nationales et les associations locales d'aide aux victimes. Signaler une violence conjugale, sexuelle ou sexiste : <https://www.service-public.fr/cmi>.

RESSOURCES

Ressources et informations :

<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/securite/violences-faites-aux-femmes-je-m-informe-j-aide-je-signale>
<https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/end-violence-against-women/2011/16-steps-policy-agenda>
<https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>
<https://fncidff.info/lutte-contre-les-violences/>
<https://media.fncidff.info/Documents/Plaquettes%20FNCIDFF/Guide%20entreprises%20-%20VF.pdf>
<https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/les-differentes-formes-de-violences/>
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>
<https://www.victa-asso.com/copie-de-harcelement-sexuel-au-trav>
<https://youmatter.world/fr/definition/violences-sexistes-et-sexuelles-definition-typologie-mecanismes/>

> Guides et outils déjà existants sur la thématique :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/84011/541715/file/Guide%20PJJ.pdf>
https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/egalite_des_chances/guide-violences-sexistes-et-sexuelles-Comprendre-et-Agir.pdf
<https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2019-07/Guide%20violence.pdf>
<https://www.cgt.fr/guide-combattre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>
https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2014/04/GuideVFF_FR-1.pdf
<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/outil-dauto-evaluation-des-cyberviolences-conjugales>

> Associations d'aides aux femmes victimes de violences :

<https://fncidff.info/>
<https://violences-psychologiques.org/>
<https://www.ajc-violence.org/page/1360369-qui-sommes-nous>
http://www.sosfemmes.com/ressources/contacts_tel_national.htm
<https://www.justifit.fr/b/guides/associations-daide-aux-femmes-victimes-de-harcelement-moral/>
<https://www.juriacm-jpa.fr/jpa-hexopee-et-lunat-proposent-un-guide-pour-la-prise-en-charge-des-violences-sexuelles-et-sexistes-en-acm/>
<https://mouvementdunid.org/>

Groupe FAIR

Application « THE SORORITY » (signal d'alerte pour protection et entraide en cas de besoin).

Le socio sport à l'UFOLEP

Des indicateurs dédiés :

- Réduction inégalités,
- Education par le sport,
- Insertion sociale et pro.

**Multisport / Multi activité
comme support d'activité**

Le socio sport

Animer autrement

**Sport et Citoyenneté – de la
ressource pédagogique thématique et
citoyenne permettant l'information,
l'éducation et l'orientation**

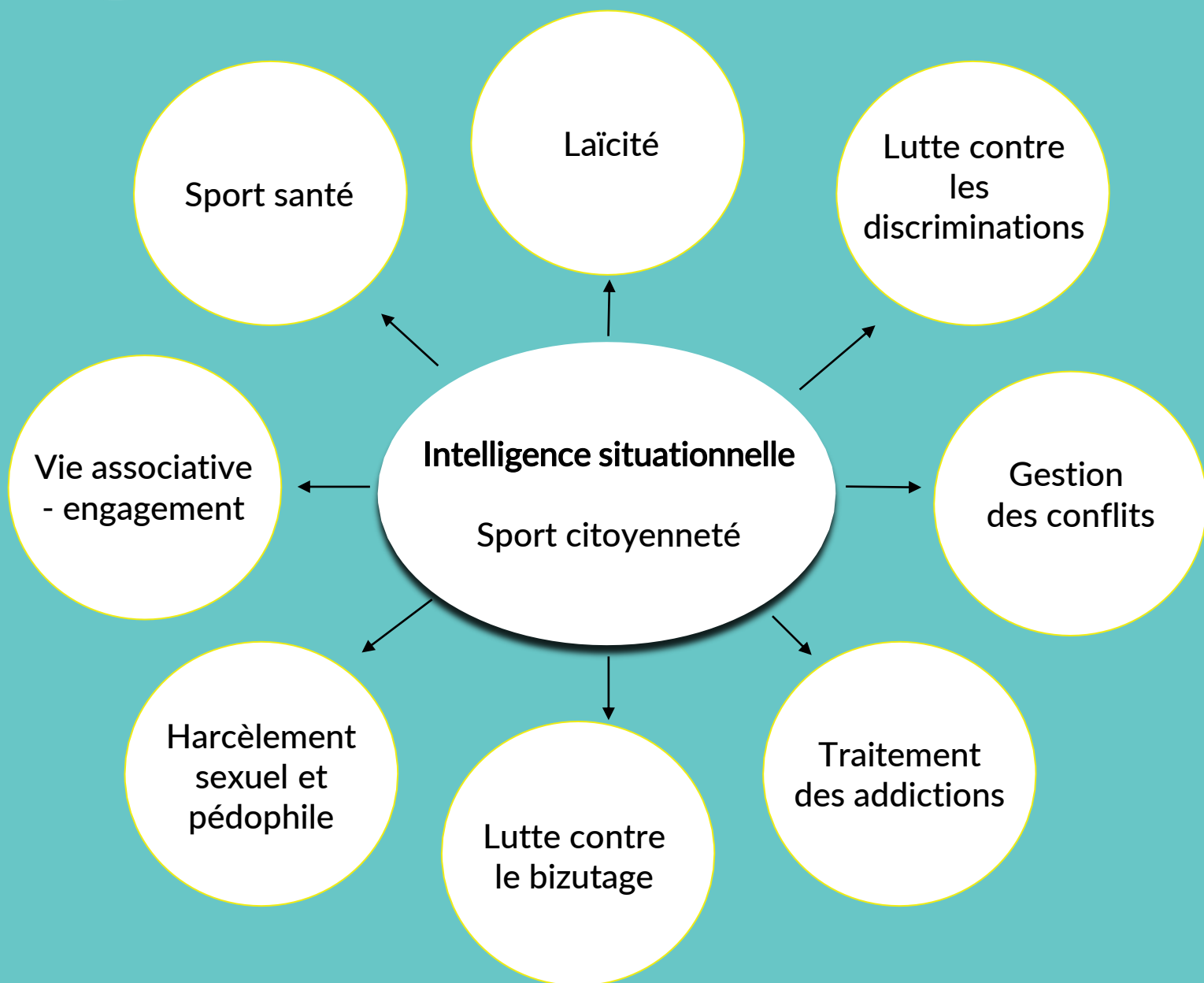


Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

La ressource pédagogique et méthodologique



La ressource pédagogique et méthodologique

C'EST QUOI L'ANIMATION SOCIO-SPORTIVE ?

- Être capable de verbaliser son action et le but de son action,
- Être capable de concevoir et conduire des projets avec et pour les publics,
- Être capable de comprendre les dynamiques numériques.

COMMENT ANIMER AUTREMENT

- Être capable d'agir pour le développement de la personne par une activité adaptée,
- Être capable de proposer un cadre sécurisant et adapté aux besoins du public,
- Être capable de créer et maintenir une relation de confiance avec le public.

INTELLIGENCE SITUATIONNELLE

- Être capable d'accompagner les publics dans leur parcours de vie,
- Être capable de construire et d'orienter les publics vers un environnement favorable,
- Être capable de se positionner avec une communication efficace en direction des acteurs de l'environnement.



KIT FEMINA SPORT

Il permet de traiter de sujets tels que la place des femmes dans le sport et son évolution, les inégalités femmes-hommes, de découvrir les femmes qui ont marqué l'histoire du sport, mais également des sports un peu moins connus que ceux présents aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Différents outils sont à votre disposition : trois jeux de cartes (Time Line, Time's up et Action/Vérité), des cartes scenarii pour traiter de sujets à travers des jeux de rôles, un carnet de tendance pour suivre l'évolution de la mode dans le champ du sport, des reproductions de Une de journaux de l'époque, un livret pédagogique avec des propositions d'animations, des posters pédagogiques et une clé USB avec des informations complémentaires.

Un jeu de cartes Action/Vérité



DES JEUX DE CARTES

Un jeu de cartes Timeline



DES CARTES SCENARI pour des séquences d'improvisation



UN CARNET DE TENDANCE pour appréhender l'évolution du vêtement sportif



Un jeu de cartes Times'up



4 POSTERS



Un sac pédagogique Femina Sport



UNE CLÉ USB avec des vidéos et une exposition sur Alice Milliat



6 REPRODUCTIONS DE UNES DE JOURNAUX pour évoquer la place des sportives dans les Médias (issues des collections du Musée National du Sport)



UN LIVRET PÉDAGOGIQUE avec des fiches Repères, des fiches Ateliers et les règles des jeux.



CONTACTS



CHEVALIER Pierre – *Directeur Technique National*
Pchevalier.laligue@ufolep.org
06 18 89 71 77



EL OUADEHE Adil
DTN Adjoint – Pôle Sport Société
aelouadehe.laligue@ufolep.org
01 43 58 97 64



FOURET Gaëlle
Chargée de mission Egalité Intégrité \ Communication
gfouret.laligue@ufolep.org
06 37 65 90 33



DOUCOURE Houné
Chargé de mission Insertion Sociale et Professionnelle \ Engagement
hdoucoure.laligue@ufolep.org
06 67 18 00 40



MERY Victor
Chargé de mission Territoires Prioritaires (QPV – ZRR) \ Intégration
vmery.laligue@ufolep.org
07 78 56 61 67



MALET Chloé
Chargée de mission Sport Santé \ Séjours et Loisirs socio sportifs \ Partenariats
cmalet.laligue@ufolep.org
06 32 83 70 54



SAGNE Maël
Chargé de mission prévention et lutte contre la délinquance et phénomène de rixes \ Évènementiel
msagne.laligue@ufolep.org
07 61 03 02 86



CHAIR Jennifer
Accompagnement et dotations au réseau
jchair.laligue@ufolep.org
06 01 48 58 77

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – PROCHE DE CHEZ VOUS

👉 CONTACTS DES ASSOCIATIONS PRÈS DE CHEZ VOUS 👈

👉 CONTACTS COMITE UFOLEP 👈

Fédération sportive de
**la ligue de
l'enseignement**
un avenir par l'éducation populaire

